

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE**  
**SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**CERTIFICAT D'ETUDES DE BASE**  
**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR**

**CODE : 04 15 03 S10 D1**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 30 mai 2002**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# CERTIFICAT D'ETUDES DE BASE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE LA SECTION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

- ◆ La section vise à permettre à l'étudiant :
  - ◆ *par l'exercice des compétences transversales,*
    - de s'exprimer correctement ;
    - d'accéder à l'autonomie ;
    - de réfléchir sur ses méthodes de travail pour les exprimer, pour les comparer avec celles des autres ;
    - d'acquérir des outils transférables à la vie quotidienne et à la vie professionnelle comme :
      - planifier une activité ;
      - gérer le temps de réalisation d'une activité ;
      - utiliser des documents de référence ;
      - utiliser des outils de travail informatiques, audiovisuels, etc ;
  - ◆ *tout au long de sa formation,*
    - de réfléchir sur lui-même, sur les autres, sur son environnement et faire preuve d'esprit critique ;
  - ◆ *par diverses activités de communication,*
    - de se connaître, de prendre confiance en soi :
      - se prendre en charge ;
      - prendre des responsabilités ;
      - faire preuve de curiosité intellectuelle ;
      - être sensible à la vie, à la nature, à l'art ;
    - de connaître les autres et accepter les différences :
      - écouter ;
      - dialoguer ;
      - travailler en équipe ;
      - laisser s'exprimer.

## 2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des unités	Codification des unités	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Domaines de formation
Certificat d'études de base – français / mathématiques	ESIT	04 15 03 U11 D1	X	320	001
Certificat d'études de base – citoyenneté	ESIT	05 02 04 U11 D1	X	200	001

<b>TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION</b>	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	520
B) nombre de périodes professeur	520

### **3. MODALITES DE CAPITALISATION**

#### **Organigramme de la section**

**Certificat d'études de base –  
français /mathématiques**

**04 15 03 U11 D1**

**320 périodes**

**Certificat d'études de base –  
citoyenneté**

**05 02 04 U11 D1**

**200 périodes**

**4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION**

Certificat correspondant au certificat d'études de base.